



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 121258

Texte de la question

M. François Liberti appelle avec gravité, l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'application du décret portant son nom, qui provoque la suppression de nombreux postes de professeurs. Il lui indique que dans les trois lycées de la ville de Sète, 16 postes vont être supprimés alors que la rentrée de septembre accueillera le même nombre d'élèves. Ainsi, les effectifs par classe vont croître, la qualité de l'enseignement se dégrader et la charge de travail des enseignants augmenter. Dans le même esprit, il lui signale que 68 suppressions interviendront dans le département de l'Hérault, 112 dans la région Languedoc-Roussillon. Aussi, il lui demande d'abroger ce décret et de remettre dans les lycées les postes supprimés. Il y va de la qualité de la formation de notre jeunesse et de la construction de son avenir et de celui du pays.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121258

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3068